

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 787

présenté par

M. Jumel, M. Tellier, M. Wulfranc, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
Mme Faucillon, M. Dharréville, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu et
M. William

ARTICLE PREMIER

Rétablir le 2° de l'alinéa 8 dans la rédaction suivante :

« 2° Au 2° du I de l'article L. 4251-5, après le mot « relatifs », sont insérés les mots : « à l'aménagement industriel, aux infrastructures logistiques de transports et portuaires, » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rendre obligatoire la consultation et la participation des départements à l'élaboration du SRADDET pour l'ensemble des aménagements industriels et les infrastructures logistiques et portuaires induites.